

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Sortie scolaires avec nuitées
 - ✓ Rappel constat de rentrée 2022 des effectifs d'élèves
 - ✓ Évaluations CP et CE1 : saisie des réponses
 - ✓ Activités Pédagogiques Complémentaires et direction
 - ✓ Application ECECA
 - ✓ Note de rentrée SDEI (A l'attention des enseignants spécialisés)
 - ✓ Les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Inscriptions individuelles aux Plan Départemental de Formation
 - ✓ Plan de formation départemental pour les enseignants sur poste spécialisé
 - ✓ Détachements
- ✓ **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Parlement des enfants 26^{ème} édition
 - ✓ Projet départemental Maternelle 2022-2023 : Mille et une parures !
 - ✓ Projets éducatifs cité de l'espace 2022-2023
 - ✓ Museum de Toulouse : formations pédagogiques
 - ✓ MEMENTO des CPD AC31 en Arts plastiques et Education musicale pour les écoles
 - ✓ Journée nationale du sport scolaire USEP et AGEEM
 - ✓ Action SRIAS Occitanie : Cité de l'espace 9 octobre 2022

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

⇒ [Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023](#)

⇒ [FAQ](#)

⇒ [Attestation professionnelle délivrance d'autotests](#)

⇒ [Modèle courrier aux familles](#)

La cellule santé n'est plus en service

Fonctionnement de l'école

- **Sorties scolaires avec nuitées**

En matière de sorties facultatives, l'enseignant informe au plus tôt les personnes exerçant l'autorité parentale du projet de sortie et précise les modalités d'organisation de la sortie comportant un formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire facultatif.

Pour les sorties avec nuitées une réunion d'information préalable doit obligatoirement être organisée par l'enseignant.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Les annexes](#)

- **Rappel constat de rentrée 2022 des effectifs d'élèves**

Date d'observation : **jeudi 15 septembre 2022**

Date limite de validation : **lundi 19 septembre 2022 minuit.**

- **Évaluations en début de CP et CE1 : saisie des réponses**

L'ouverture du portail de saisie aura lieu dès le premier jour de la passation des évaluations, le 12 septembre 2022. Vous pourrez y accéder **jusqu'au 30 septembre 2022**. Les résultats des élèves seront disponibles sous 48H dès la fin de la saisie et de la demande de calculs des scores sur le portail.

6 h prises sur les temps d'APC seront dégagées pour les enseignants de CP et de CE1.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires et direction**

Comme le précise l'article L411-2 modifié du code de l'éducation, **le directeur ne participe pas aux activités pédagogiques complémentaires de son école, sauf s'il le souhaite.**

Afin de faire un état des lieux merci de bien vouloir Faire remonter l'organisation des APC de votre école à votre IEN de circonscription.

- **Application ECECA**

La connexion à l'application ECECA se fait, comme les années précédentes, via le portail ARENA rubrique « enquête et pilotage ».

Au cas où l'application n'apparaîtrait pas sur votre portail ARENA, il vous faudra faire un ticket assistance auprès de la DSI.

- **Note de rentrée SDEI (A l'attention des enseignants spécialisés)**

⇒ [La note de rentrée](#)

⇒ [Les annexes](#)

- **Les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation**

Les EMAS - Equipes Mobiles d'Appui pour la Scolarisation, sont composées de professionnels expérimentés issus du secteur médico-social, pouvant mobiliser des ressources existantes sur le territoire.

En partenariat avec les équipes éducatives et pédagogiques au sein des établissements scolaires, elles ont pour objectif de **soutenir la scolarisation des élèves à besoins particuliers, avec ou sans notification, de la maternelle au lycée** et d'éviter les ruptures de parcours.

Les **EMAS** peuvent également intervenir de façon ponctuelle et provisoire auprès d'un élève et/ou sa famille pour faciliter et/ou maintenir sa scolarité.

⇒ [La plaquette](#)

Gestion des personnels

- **Inscriptions individuelles aux Plan Départemental de Formation**

Ouverture de GAIA du **jeudi 15 septembre au vendredi 30 septembre**.

Inscriptions [ici](#)

Pour vous authentifier, utilisez vos identifiants de messagerie académique.

⇒ [Tutoriel](#)

- **Plan de formation départemental pour les enseignants sur poste spécialisé**

⇒ [Le plan de formation](#)

- **Détachements**

- Publication de la note de service du 1-8-2022 ([NOR : MENH2220922N](#)) relative à la Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés.

- Rentrée scolaire de février 2023 au [Bulletin officiel n°32 du 1^{er} septembre 2022](#)

- Publication de la note de service du 4-8-2022 ([NOR : MENH2220739N](#)) relative aux Recrutements et détachements des personnels à l'étranger pour l'année scolaire 2023-2024 au [Bulletin officiel n° 31 du 25 août 2022](#)

Pédagogie et partenariat

- **Parlement des enfants 26^{ème} édition**

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère chargé de l'éducation nationale depuis 1994, « **Le Parlement des enfants** » permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société.

Pour l'année 2022-2023, le parlement des enfants propose à deux classes par circonscription législative d'élaborer une proposition de loi sur le thème « **Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions** ».

Une seule classe de CM2 par circonscription législative sera retenue. L'enseignant souhaitant participer enverra la candidature de sa classe, sous couvert de l'IEN, à la DAEPS avant le 14 novembre 2022 par courriel daeps@ac-toulouse.fr et/ou par courrier.

Cette candidature prendra la forme d'une lettre expliquant les motifs de la candidature de votre classe.

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Bordereau de candidature](#)
- ⇒ [Circonscriptions électorales](#)
- ⇒ [Lien éduscol](#)



- **Projet départemental Maternelle 2022-2023 : Mille et une parures !**

Pour la cinquième année consécutive, il vous est proposé de participer au projet départemental Maternelle. En 2021-2022, plus de 80 écoles et près de 130 classes ont participé au projet *Qu'est-ce qu'on fabrique ?*

Cette année, le projet départemental portera plus particulièrement sur deux univers d'apprentissages dont il conviendra de clarifier les liens et les différences : **dessiner et écrire**. Le travail pluridisciplinaire est de nouveau encouragé. Il s'agira ainsi de mettre en perspective les activités d'écriture et le graphisme. Les tissus, les vêtements, les bijoux et autres accessoires se prêtant aisément à des apprentissages en ces domaines, le projet départemental s'intitulera :

« Mille et une parures ! »

[La note départementale](#)
[La bibliographie du projet](#)

Pour participer, inscription [ici](#) **jusqu'au 21 octobre 2022**



- **Projets éducatifs cité de l'espace 2022-2023**

« La Cité de l'espace poursuit en 2022-2023 ses projets éducatifs pour susciter la curiosité scientifique et donner le goût de l'espace aux élèves :

- Le **Défi Robots Martiens**, destiné aux élèves de **cycle 2**, en collaboration avec MGEN pour s'initier à la programmation dans le contexte des véritables missions martiennes. Le matériel informatique est prêté aux classes le temps du projet. La formation et l'accompagnement des enseignants sont prévus tout au long de l'année. Ce projet sera clôturé par une journée martienne collaborative.

Le **Congrès Scientifique des enfants** destiné aux élèves de **cycle 3** dans le cadre d'un projet commun école-collège. Les élèves devront imaginer ensemble leur collège sur Mars et présenter leur production lors d'un vrai congrès scientifique organisé par la Cité de l'espace. Des ressources pédagogiques sont mises à disposition des classes ainsi qu'un accompagnement par des étudiants et animateurs scientifiques.

Les inscriptions sont ouvertes [ici](#)

Pour toutes questions, le service éducation est disponible à l'adresse :

education.cde@semeccel.com

- **Museum de Toulouse : formations pédagogiques**

Le Muséum de Toulouse a le plaisir de vous convier à des présentations de ses ressources pédagogiques pour des projets de classe :

- les espaces d'expositions permanentes sur les 2 sites : Muséum d'Histoire Naturelle au centre et Jardins du Muséum à Borderouge
- une visio-conférence sur la biodiversité et les insectes

Vous pourrez en lire plus sur ces propositions et vous inscrire [ici](#).

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter l'enseignante missionnée pour le primaire :

cecile.ruez@toulouse-metropole.fr

- **MEMENTO des CPD AC31 en Arts plastiques et Education musicale pour les écoles**

Les conseillers pédagogiques départementaux en arts plastiques et éducation musicale vous présentent les différentes actions, dispositifs et ressources pédagogiques :

⇒ [Arts plastiques](#)

⇒ [Education musicale](#)

- **Journée nationale du sport scolaire USEP et AGEEM**



A l'occasion de la 13ème édition de la Journée Nationale du Sport Scolaire qui a lieu le 21 septembre, l'USEP propose en collaboration avec l'AGEEM des fiches d'activités adaptées au cycle1 à réaliser du 19 au 23 septembre. A la maternelle ça bouge !

Infos : [ici](#)

Le 21 septembre, le comité départemental USEP 31 organise à Balma un temps de formation ouvert aux enseignants de cycles 2 et 3 autour de l'activité padel et des ressources USEP sur le thème de l'inclusion. Informations et inscriptions [ici](#)

- **Action SRIAS Occitanie : Cité de l'espace 9 octobre 2022**



Tarif unique de 10 € (gratuit pour les enfants jusqu'à 4 ans et les enseignants sur présentation de leur carte professionnelle en cours de validité)

Pré-inscription [ici](#)

L'ensemble du personnel éligible à la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

⇒ [La plaquette d'information](#)

👉 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36